

Séance du 13 octobre 2025

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au conseil municipal	en exercice	qui ont pris part à la délibération
33	30	25

Date de la convocation : 07.10.2025

Date d'affichage : 07.10.2025

Acte rendu exécutoire après envoi
en Préfecture le :

L'an deux mille vingt-cinq et le treize octobre à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Michel BISSON, Maire,

PRESENTS : Monsieur BISSON, Madame THOBOR, Monsieur FLAHAUT, Madame LENGARD, Monsieur NIANE, Madame DUCLAU, Messieurs NIATI, BIANCHI, LAUBERTHE, Madame HULIN, Monsieur GOUET-YEM, Madame VESSAH, Monsieur CAMPEIS, Mesdames HABERT, SOUFI, Messieurs ABDELLAOUI, JLASSI, Mesdames THELUS ROSINEL, BETHUNE, Monsieur NDOYE, Madame ARPACI, Monsieur LAVICTOIRE.

PROCURATIONS : Madame LITWINSKI pour Monsieur BIANCHI, Monsieur VEY pour Madame LENGARD, Monsieur EDOM pour Monsieur FLAHAUT.

ABSENTS : Mesdames RHOUN, KOMBO-TSIMBA, BITTY KOUAKOU, AWALE GUEDI, Monsieur AMIENS.

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame HULIN.

Objet de la délibération

Modification du tableau des effectifs – Créations de postes

Rapporteur : M. Bisson

N° 2025-60

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code général de la fonction publique,

CONSIDÉRANT qu'il appartient à l'organe délibérant de la collectivité, sur proposition de l'autorité territoriale, de fixer les effectifs des emplois permanents à temps complet ou non,

CONSIDÉRANT le besoin de recruter un(e) Responsable de la commande publique, l'intégration directe d'un agent au sein de la filière administrative afin de faire correspondre ses missions avec les fonctions occupées et la mobilité interne d'un agent sur un poste à temps non complet, l'actualisation du tableau des effectifs est nécessaire, afin de procéder à leurs nominations lorsque tous les emplois sont pourvus ou si les grades n'existent pas au tableau,

Après l'avis de la commission générale en date du 29 septembre 2025,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,**DECIDE,**

Article 1^{er} : De créer les postes suivants et d'adopter le tableau des effectifs ainsi modifié présenté en annexe :

Filière Administrative :

- 1 poste de Rédacteur territorial principal de 2^{ème} classe à temps complet, catégorie B,
- 1 poste d'Adjoint administratif territorial principal de 1^{ère} classe à temps complet, catégorie C,

Article 2 : Précise que les crédits sont inscrits au budget.

Le maire :

- *Certifie, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération.*
- *Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa date de validité.*

Le Tribunal Administratif de Melun peut être également saisi dans les deux mois par l'application internet « Télérecours citoyen » accessible sur le site www.telerecours.fr

POUR EXTRAIT CONFORME
LIEUSAIN, le 13 octobre 2025

Le secrétaire de séance


Nadine HULIN

Le Maire,


Michel BISSON

TABLEAU DES EFFECTIFS AU 13.10.2025

GRADE OU EMPLOIS	CAT	Effectifs budgétaires	Postes pourvus	Dont TNC *
Directeur général des services (DGS)	A	1	1	
Directeur général adjoint des services (DGAS)	A	3	3	
Sous Total		4	4	
FILIERE ADMINISTRATIVE				
Attaché Hors Classe	A	1	1	
Attaché principal	A	5	5	
Attaché	A	10	4	
Rédacteur principal de 1ère classe	B	4	3	
Rédacteur principal de 2ème classe	B	6	5	
Rédacteur	B	10	4	
Adjoint administratif principal de 1ère classe	C	19	18	
Adjoint administratif principal de 2ème classe	C	17	10	
Adjoint administratif	C	14	10	
Sous Total		86	60	
FILIERE TECHNIQUE				
Ingénieur Hors Classe	A	1	0	
Ingénieur principal	A	2	2	
Ingénieur	A	2	1	
Technicien principal de 1ère classe	B	4	4	
Technicien principal de 2ème classe	B	3	2	
Technicien	B	5	1	
Agent de maîtrise principal	C	3	2	
Agent de maîtrise	C	5	2	
Adjoint technique principal de 1ère classe	C	17	16	
Adjoint technique principal de 2ème classe	C	24	17	2
Adjoint technique	C	59	48	10
Sous Total		125	95	12
FILIERE MEDICO SOCIALE				
Assistant socio-éducatif de classe exceptionnelle	A	1	0	
Educateur de Jeunes Enfants de classe exceptionnelle	A	3	3	
Educateur de Jeunes Enfants	A	5	3	2
Puéricultrice Hors Classe	A	1	0	
Infirmier en soins généraux Hors Classe	A	1	1	
Infirmier en soins généraux de classe supérieure	A	1	0	
Infirmier en soins généraux de classe normale	A	2	1	1
Auxiliaire de puériculture de classe supérieure	B	1	1	1
Auxiliaire de puériculture de classe normale	B	7	5	2
Agent social principal de 2ème classe	C	1	1	
Agent social	C	1	0	
Agent spécialisé principal des écoles mat de 1ère classe	C	9	9	
Agent spécialisé principal des écoles mat de 2ème classe	C	9	3	
Sous Total		42	27	6
FILIERE ANIMATION				
Animateur principal de 1ère classe	B	3	2	
Animateur principal de 2ème classe	B	2	1	
Animateur	B	6	6	
Adjoint d'animation principal de 1ère classe	C	6	5	
Adjoint d'animation principal de 2ème classe	C	19	16	
Adjoint d'animation	C	31	19	1
Sous Total		67	49	1
FILIERE CULTURELLE				
Assistant de conservation du patrimoine principal de 1ère classe	B	1	0	
Assistant de conservation du patrimoine principal de 2ème classe	B	1	1	
Assistant de conservation du patrimoine	B	1	0	
Adjoint du patrimoine principal de 1ère classe	C	1	1	
Adjoint du patrimoine principal de 2ème classe	C	1	0	
Assistant d'enseignement artistique	B	6	2	4
Sous Total		10	4	4
FILIERE SPORTIVE				
Educateur APS principal de 1ère classe	B	2	2	
Educateur APS principal de 2ème classe	B	1	0	
Educateur APS	B	2	0	
Sous Total		5	2	0
POLICE MUNICIPALE				
Brigadier-chef principal	C	4	4	
Gardien-brigadier	C	5	4	
Sous Total		9	8	
TOTAL		348	249	23